



## Le double volontariat, une condition indispensable !!

Lors de sa venue le directeur du Centre d'excellence Industrielle (CEI) pièces tournantes nous a annoncé que le site du Creusot doit rester compétitif vis-à-vis des autres sources de production et pour cela **adapter son rythme horaire**.

Pour la direction, eu regard aux investissements industriels, il est nécessaire d'équilibrer les horaires de l'établissement d'un « full 3x8h » vers cette organisation de l'effectif :

40% en horaire 3x8  
40% de l'effectif 2x8  
20% en horaire de journée.

Pour FO, le contexte actuel n'est pas propice à une nouvelle diminution du pouvoir d'achat des salariés et invite la direction locale à **respecter le principe du double volontariat !!**

Dans l'attente du résultat des négociations de l'accord central sur la « transformation d'activité », FO revendique d'ores et déjà :

- ❖ Une revalorisation de la prime de retour a un horaire moins contraignant.
- ❖ Le maintien de salaire à 100% pour les collègues volontaires sur un changement d'horaire durant la période d'activité partielle. (Pas de double peine !!!)
- ❖ L'ajout de 2 CP pour le personnel acceptant le passage en journée et que la limite d'âge pour l'obtention de ceux-ci soit réduite.

FO rappelle à la direction qu'il est de sa responsabilité de limiter au maximum le recours à l'activité partielle, des solutions existent :

- ❖ Rapatriement de la charge externalisée chez TEI.
- ❖ Industrialisation complète des « SPOOLS » en interne (usage des bruts dans l'AF, contrôle ressusage.).
- ❖ Formations des collègues (CND, brochage...)

Enfin, et pour répondre aux iniquités de traitements constatées sur la première période d'activité partielle, FO revendique une meilleure prise en compte de la polyvalence des collègues sur les différents secteurs de l'usine.

**FO, des collègues engagés !!!**

Le Creusot, le 18 juin 2020